

Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024

Ordre du jour :

Échange de vues avec une délégation parlementaire de l'Assemblée nationale du Cameroun

*

Présents : M. Jeff Boonen, M. Christophe Hansen, Mme Octavie Modert, Députés

M. Hilarion Etong, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun,

M. Jean Marie Mama, Chef traditionnel de 1^{er} degré, Sénateur,

M. Benjamin Amama, Sénateur

M. Paul Éric Ndjongou, Député

M. Emmanuel Banmi Dingha, Député

M. Bertin Obono Onguene, Maire (Commune de Lobo)

Mme Monique Ayi, Maire (Commune de Dzeng)

Mme Mireille Pauline Mognol, Administratrice parlementaire

M. Xavier Nama, Administrateur délégué du Centre de Développement Europe-Afrique (CDEA)

M. Vincent Dimitri Brice Mbida, Promoteur agricole

M. Charles Valentin Mvondo, Conseiller municipal

M. Dama Mvondo Appolinaire, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Yaoundé 6^{ème} ; Administrateur civil principal en poste

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

*

Échange de vues avec une délégation parlementaire de l'Assemblée nationale du Cameroun

Le 28 mars 2024, une réunion fructueuse et constructive s'est déroulée entre les représentants de la Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture du Parlement luxembourgeois et une délégation des deux chambres du Parlement du Cameroun. Sous la présidence de M. Jeff Boonen, Président de la commission parlementaire luxembourgeoise, les discussions ont couvert un large éventail de sujets liés à l'agriculture, mettant en lumière les enjeux communs et les possibilités de coopération entre les deux pays.

En présence de Madame Octavie Modert et de Monsieur Christophe Hansen, membres de la commission, Monsieur Jeff Boonen, Président de la Commission d'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture de la Chambre des Députés, accueille cordialement la délégation parlementaire du Cameroun et lui offre un aperçu succinct mais informatif du secteur agricole au Luxembourg.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, Monsieur Hilarion Etong, présente à son tour la délégation camerounaise et relève l'importance de cet échange de vues pour le renforcement des relations entre les deux pays.

Monsieur Hansen ouvre la discussion en s'enquérant des effets du règlement de l'UE relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation », qui est en vigueur depuis juin 2023, sur l'économie et l'agriculture camerounaise. Il exprime également des préoccupations quant aux défis administratifs et pratiques liés au traçage des produits et à la séparation des flux de produits.

En soulignant les efforts préexistants du Cameroun en matière de préservation forestière, Monsieur Benjamin Amama explique que le Cameroun, en tant que producteur et exportateur de produits agricoles, avait déjà anticipé ce cadre légal européen en mettant en place des programmes de préservation forestière depuis des années.

Il note que bien que la déforestation ne constitue pas un problème majeur pour l'écologie camerounaise, la nouvelle législation européenne peut pénaliser les pays producteurs, limitant ainsi leurs exportations. Il aborde également la question complexe du traçage des produits et les mesures déjà mises en œuvre par le Cameroun pour le traçage des produits forestiers.

Madame Octavie Modert souligne l'importance du secteur agricole pour le Luxembourg, malgré sa modeste contribution au PIB du pays. En mettant en contraste la situation luxembourgeoise avec celle du Cameroun, l'oratrice exprime ensuite son admiration pour la quasi-autosuffisance alimentaire du Cameroun. Dans cette optique, elle exprime un vif intérêt pour les défis et objectifs de la transformation des matières premières agricoles.

De même, Madame la Députée s'intéresse à la gestion de la pénurie d'eau et des périodes de sécheresse au Cameroun, en soulignant l'expérience croissante du Luxembourg face aux effets du changement climatique. Elle estime que le Luxembourg, qui est confronté à des défis similaires, peut bénéficier des enseignements du Cameroun dans ce domaine.

Monsieur le Sénateur Amama met en évidence le rôle crucial de l'agriculture dans l'économie camerounaise, soulignant qu'elle assure presque l'autosuffisance alimentaire du pays ainsi que des revenus en devises. Il reconnaît cependant que le Cameroun n'est pas entièrement autosuffisant, car il exporte certains produits vers des pays voisins où les prix sont plus avantageux en raison d'une demande plus élevée.

Pour répondre à la demande nationale et étrangère, Monsieur Amama souligne la nécessité pour le Cameroun d'augmenter sa production agricole. À cette fin, le pays a mis en place une stratégie jusqu'en 2030 reposant sur la mécanisation du secteur agricole et sur le développement de la transformation locale des produits. Il note que le secteur de la transformation est actuellement sous-développé, ce qui pousse les producteurs à exporter leurs produits plutôt que de les transformer localement. Le gouvernement a donc restreint l'importation de certains produits agricoles pour encourager leur production locale.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, Monsieur Amama explique que la situation varie selon les régions du Cameroun, certaines étant confrontées à une sécheresse chronique tandis que d'autres bénéficient d'une abondance de sources d'eau et de pluie. Il mentionne les six

saisons du Cameroun, caractérisées par un climat tropical au nord et équatorial au sud. Cependant, il souligne que le changement climatique affecte également le Cameroun, touchant des régions autrefois épargnées par la sécheresse.

Malgré ces défis, Monsieur Amama assure que le gouvernement prend des mesures pour lutter contre les effets de la sécheresse en mettant en œuvre plusieurs programmes.

Monsieur Xavier Nama, Administrateur délégué du Centre de Développement Europe-Afrique (CDEA), met en lumière les ressources abondantes dont dispose le Cameroun pour le développement de son agriculture, notamment ses terres fertiles et sa main-d'œuvre. Il souligne cependant le besoin crucial d'un accompagnement extérieur pour moderniser le secteur agricole, en particulier par le biais de la mécanisation. Il exprime ainsi la volonté du pays de rechercher des partenariats pour favoriser le développement agricole.

L'orateur propose ainsi un partenariat avec le Luxembourg, compte tenu de son expérience et de son expertise dans le domaine agricole. Monsieur Nama exprime également l'intérêt de la délégation camerounaise à bénéficier du savoir-faire luxembourgeois pour stimuler la production de maïs dans le pays.

Après une discussion sur les modalités de cette coopération, en tenant compte des contraintes telles que le manque de capacités de conseil agricole et d'entreprises agricoles au Luxembourg, les représentants luxembourgeois proposent d'instituer un échange dans le secteur agricole entre les deux pays dans l'objectif de soutenir la mécanisation agricole au Cameroun. Les interlocuteurs discutent également de la possibilité d'un échange entre les élèves des lycées agricoles des deux pays, offrant ainsi une perspective d'apprentissage mutuel entre les jeunes générations.

En réponse à une question posée par Monsieur Hansen sur les effets néfastes de l'exportation des produits « accessoires » de la production alimentaire européenne sur les économies locales, Monsieur Amama souligne les efforts déjà entrepris pour résoudre ce problème, mais reconnaît que des défis subsistent. Il explique l'importance de développer la culture de maïs pour l'utiliser pour produire du poulet. Il met en avant la mécanisation de la production de maïs comme une solution potentielle pour réduire les coûts de production et rendre la production locale plus compétitive. Cependant, il souligne que la mécanisation et de l'augmentation de la production agricole peut entraîner le défrichement de certaines zones pour permettre la culture des plantes.

En revenant sur l'initiative législative précédemment évoquée, Monsieur Amama souligne l'impact des lois de l'Union européenne sur le développement du pays, en particulier sur sa politique de libre-échange. Il remarque que ces lois ne prévoient pas de compensation pour les pays qui ne défrichent pas de forêts pour se conformer. Il souligne ainsi le défi économique auquel sont confrontés les pays qui doivent, dans l'intérêt de la communauté mondiale, protéger leurs forêts pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, sans bénéficier d'avantages économiques directs de cette action.

Monsieur Boonen explique que le Luxembourg bénéficie d'un cadre légal strict qui protège efficacement la forêt luxembourgeoise et interdit toute déforestation. Toutefois, il reconnaît que la lutte contre la déforestation représente un dilemme pour les pays en développement, en particulier dans le contexte de leur croissance économique, notamment dans le secteur agricole.

L'orateur souligne l'importance d'un dialogue continu et d'une coopération mutuellement bénéfique entre les deux pays. Il insiste sur la nécessité de comprendre les perspectives et les défis de chaque partie.

En conclusion, Monsieur Etong, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, exprime au nom de la délégation sa satisfaction quant à la qualité des échanges et souligne par la même occasion l'importance de maintenir le dialogue ouvert et continu dans l'espoir d'une coopération future fructueuse entre les deux pays.

Luxembourg, le 02 avril 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact